

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 septembre 2014

**N°173/09/2014 : RESTAURATION DE L'ESCALIER EXTERIEUR DU MUSEE INGRES -
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

L'an deux mille quatorze, le mardi 30 septembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 septembre 2014.

Etaient présents : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Pierre Antoine LEVI, Angèle LOUCHARTE à Marie-Claude BERLY, Colette HARLE à Jean-Michel MUSCATELLI, Anne ALASSANE à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Brigitte BAREGES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC

**Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Adossé au Musée Ingres, ancien palais épiscopal de la seconde moitié du XVII^e siècle, l'escalier extérieur comme le mur de soutènement sont protégés au titre des abords immédiats parmi les Monuments Historiques. Situé au sud du Musée, l'édifice constitue une liaison majeure entre les bords du Tarn et la vieille ville.

L'escalier extérieur du Musée Ingres présente des dégradations et des altérations visibles, ainsi qu'un affaissement de l'emmarchement dans sa partie inférieure.

En conséquence, la Ville de Montauban doit engager en 2015 des travaux de restauration en vue de garantir au mieux la sécurité des nombreuses personnes qui empruntent quotidiennement cet escalier.

Les travaux suivants seront ainsi réalisés :

- . stabilité de l'escalier,
- . traitement des abords,
- . restauration des maçonneries.

Le montant prévisionnel de réfection de cet ouvrage est fixé à 249 511,50 € HT

Il convient dès à présent de solliciter une subvention auprès de l'Etat – Direction des Affaires Culturelles (DRAC) et d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Installation du chantier	12 000,00 €	DRAC - Etat (20%)	49 902,30 €
Stabilité de l'escalier	187 131,50 €	Ville de Montauban (80%)	199 609,20 €
Traitement des abords	14 350,00 €		
Restauration des maçonneries	36 030,00 €		
Total	249 511,50 €	Total	249 511,50 €

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous,
- autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC au taux le plus élevé que possible,
- autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **03 OCT. 2014**

De sa publication le : **03 OCT. 2014**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 01 octobre 2014

Maire,

Brigitte BAREGES

